



1  
Jours

# Le trésorier du Comité Social Économique

dans RESSOURCES HUMAINES - REPRESENTANTS DU PERSONNEL / Réf : JUR-ELUS-25

## Objectifs de la formation

- Identifier les fondamentaux d'exercice du trésorier du CSE
- Appliquer les règles de droit dans la fonction de trésorier du CSE
- Utiliser les moyens à disposition du trésorier du CSE

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Identifier les fondamentaux d'exercice du trésorier du CSE

- Identifier les possibilités de désignation du trésorier
- Décrire les rôles et missions du trésorier
- Déterminer les droits et obligations du trésorier

#### 2. Appliquer les règles de droit dans la fonction de trésorier du CSE

- Appliquer les obligations comptables en fonction de la taille du CSE
- Distinguer le budget de fonctionnement de celui des Activités Sociales et culturelles
- Utiliser les obligations comptables relatives aux dépenses et recettes des budgets du CSE
- Déterminer les relations avec les services de l'état (URSSAF, ...)

### Après-midi

#### 3. Utiliser les moyens à disposition du trésorier du CSE

- Préparer et présenter le budget prévisionnel



- Rédiger la présentation des comptes et le rapport financier en fin d'exercice comptable
- Communiquer sur le choix des dépenses auprès du personnel

## Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

## Public cible

Responsables et collaborateurs RH, Gestionnaires des relations sociales ou de l'administration du personnel, Managers en relation avec les représentants du personnel, membres du CSE

## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

